Union Régionale Lorraine

Porte F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

EIC LORRAINE

Compte-rendu
de la réunion DP du 13 Septembre 2012

Cher(e) collègue,

La séance s'est déroulée sous la présidence de M. HORNY DET de l'EIC Lorraine assisté de M. PISIAS Reynald RRH et M. SIMON Bernard adjoint RS

INFORMATIONS DONNEES EN SEANCE :

Journée de carence :

Le 11 septembre 2012 le Tribunal de Grande Instance a donné raison à l'UNSA-Cheminots. L'EIC n'a pour le moment reçu aucune directive nationale concernant le remboursement des agents ayant été prélevé entre le 1er Février et le 8 Juin 2012.

Commentaire UNSA : Cette journée s'ajoutait à la retenue du ¼ de solde sur les 3 journées suivantes d'un arrêt maladie. Seule l'UNSA Cheminots a porté le dossier en justice pour défendre les intérêts des Cheminots contre l'application de la journée de carence à la SNCF. Le remboursement s'effectuera sur la paie du mois d'octobre.

Challenge UO sur les repos et congés :

Bien que les statistiques de congés ne laissent pas apparaître de retard notable par rapport à 2011, certains paramètres, notamment le climat de Juin et Juillet, n'ont pas incité les agents à poser des congés.
Afin de rappeler la nécessité d'amortir le crédit annuel, une opération de communication a été lancée sous la forme d'un « challenge ».
Il se fera au niveau de l'équipe afin de ne pas désavantager certains agents (de réserve par exemple).

Commentaire UNSA : En voilà une belle surprise. La très grande majorité des élus ont appris la nouvelle en séance .Bravo pour l'opération de communication ! Pourquoi n'est-elle pas arrivée jusque dans les postes ?

QUESTIONS :

1. La délégation UNSA demande un point sur les embauches.

Il n'y a pas de modifications par rapport à ce qui avait été annoncé lors des dernières DP. - les 10 ATEF ayant validé leur formation ont été embauchés le 01/08/2012. Affectations : 5 sur l'UO d'Hagondange (gares de Longwy, Thionville, Hagondange et 2 à Woippy PRS), 1 sur l'UO de Toul (gare de Revigny), 2 sur l'UO d'Epinal (gares de Vézelise de Chalindrey),

et 2 sur l'UO de Metz Sablon (gares de Creutzwald et Metz PRS). Elles ont été décidées en anticipation des mouvements à venir (retraites, mutations, etc...).
- un ATT OP a été embauché le 06/09/2012 pour une affectation en gare de Culmont-Chalindrey.
- 3 ATT OP seront embauchés le 08/11/2012.
- la recherche d'un candidat TH se poursuit.

2. La délégation UNSA demande si les ATT TS licenciés car n'ayant pas réussi leurs cursus sont prévus être remplacés et à quelle échéance ?

Pour les agents licenciés, leur compensation par un nouveau recrutement ne peut avoir lieu qu'au cours de l'année civile de leur embauche.

3. La délégation UNSA souhaite connaitre le nombre d'agent bénéficiant de la majoration pour pénibilité du travail égale à 25 ans ?

Le nombre d'agent bénéficiant de la majoration pour pénibilité du travail égale à 25 ans est de 254 pour l'EIC.

Commentaire UNSA : La pénibilité reste un sujet tabou pour la direction aucun poste n'est prévu être aménagé pour le moment

4. La délégation UNSA et les agents demandent à connaître le nombre et le détail des postes vacants sur l'EIC.

- UO Hagondange : poste d'Assistant RH - recherche de candidat en cours
- UO Metz Sablon : néant
- UO Toul : néant
- UO Epinal : AC Raon (suite inaptitude D. T) - recherche en cours
  AC Contrexéville couvert temporairement par M. L (cf DP précédentes)
- UO Capacité + Siège: néant

5. L'UNSA Cheminots et les agents demandent à connaître les chantiers éligibles Grands Travaux au titre de l'IN 2974 sur l'ensemble du territoire de l'EIC depuis la dernière DP jusqu'à la fin de l'année 2012.

L'IN 2974 n'est désormais plus applicable qu'aux seuls agents de l'INFRA V.
Le document applicable aux EIC est la DC 4410. Suite aux évolutions de l'IN 2974, la DC 4410 doit être revue.
A ce jour, elle n'a été ni présentée en CPC Mouvement, ni approuvée.
Sous réserve de ce qui précède :
Le principe d'une indemnité pour "grands travaux" est maintenu (à priori montant identique).
Les travaux seront considérés comme éligibles au vu d'un certain nombre de critères évaluant à la fois le surcroît de charge de travail, et la complexité des procédures à mettre en œuvre.
Il est prévu une analyse a priori, en EIC, à partir du programme des chantiers fourni par V (mais qui ne préjuge pas du caractère "grands travaux"), et une vérification à posteriori (pertinence des critères et dates d'application).
Cette analyse doit intégrer les divers éléments techniques des chantiers (par ex. documents d'organisation, mise en place de renforts,...) et est donc du ressort des UO.
C'est pourquoi, la présentation et le bouclage en CHSCT se poursuivront comme en 2012. La décision étant du ressort du DUO.

Commentaire UNSA : Nous pensions obtenir une liste précise des chantiers retenus jusqu'à la fin de l'année. A la place, nous avons droit à une explication de texte. L'ancienne consigne n'est plus applicable mais la nouvelle ne l'est pas encore. Il ne faut pas se leurrer, c'est bien la chasse aux EVS qui est lancée.

6. La délégation UNSA demande s'il existe une prime pour les agents formateurs.

Il convient de distinguer les formateurs (permanents ou occasionnels), des autres agents qui sont amenés à accompagner un agent en formation (le plus souvent sur le poste de travail).
Dans le premier cas, le RH 0680 prévoit le versement d'une indemnité de formateur (mensuelle ou horaire).
Dans le 2e cas, il n'y a pas d'indemnité prévue.

7. La délégation UNSA demande une information sur l'état d'avancement des rédactions des consignes C.L.E.

Les CLE sont en cours de rédaction, et à différents stades d'avancement.
Sur les 16 CLE prévues être rédigées en 2012 :
- 6 sont entièrement rédigées sont actuellement soumises à la validation de la DCF et de RFF,
- 8 autres sont en cours d'écriture (entre 30 et 90%),
- 2 ne sont pas encore engagées.

La rédaction est assurée par un rédacteur référent dans chaque UO, 2 rédacteurs EIC en renfort, et 1 correspondant DCF.

Commentaire UNSA : A l'entame du 4° trimestre, on voit bien qu'il reste encore du pain sur la planche.

8. Concernant le remboursement aux agents des frais de déplacement liés aux formations, la délégation UNSA demande que soit détaillées aux agents les différentes possibilités existantes, notamment l'utilisation de l'outil Note De Frais.

L'agent doit choisir entre frais réels et remboursement forfaitaire.
Si l'agent choisit les frais réels, il doit faire une demande d'adhésion à l'outil "Note de Frais", et justifier au cas par cas de ses dépenses (en respectant les limites fixées), auprès d'un référent désigné, qui opère la saisie.
Il convient de préciser qu'il n'est pas possible d'alterner entre le mode forfaitaire et le mode frais réels, le choix est définitif (sauf changement de poste).

Commentaire UNSA : Avec les retours d'expériences de chacun, on pourra apprécier la pertinence de l'une ou l'autre formule. Pas de communication prévue sur le sujet de la part de l'EIC.

9. La délégation UNSA souhaite connaître les modifications apportées au C.O. depuis les dernières DP.

Les réorganisations suivantes (déjà annoncées) ont été mise en application en Juillet : graisseur Lerouville (-1 AMV) ; réserve Bening (-1 AMVK).

10. Suite à la parution du compte rendu de la réunion des DP du 27/06/12 concernant la question 23, la délégation UNSA demande que soit noté dans la réponse le fait que l'information puisse se faire par voie d'affichage dans les postes comme entendu par le DET lors des échanges qui ont suivi.

Il n'est pas prévu d'affichage spécifique concernant la Prime.
Toutefois, comme évoqué lors de la réunion de DP du 27/06, la part collective de cette prime peut être communiquée par voie d'affichage, en même temps que les résultats de l'équipe.

Commentaire UNSA : La transparence, on la veut bien mais pas partout.

11. Suite à la parution du Flash n°9 d'avril 2012 traitant des éthylotests obligatoires à compter du 01/07/12.La délégation UNSA et les agents souhaitent savoir quand leur sera fourni celui devant être offert par l'EIC ?

L'EIC a commandé 1000 éthylotests courant AVRIL à l'entreprise CONTRALCO (contrat cadre).
Néanmoins, étant donné la très forte demande pour ce produit, les fabricants ont de grosses difficultés à fournir (ils ne sont que 2 référencés).
Deux relances ont été faites auprès de ce fournisseur, qui ne répondait plus pendant l'été...
La fourniture est toujours prévue (octobre ?), mais aucun délai ferme ne peut être garanti.

Commentaire UNSA : Soyons patient !

12. Parking du château d'eau de Metz : la barrière donnant accès à la zone rouge étant HS, les agents du PRS rencontre à nouveau des problèmes pour se garer. La délégation UNSA demande ce que compte faire la direction pour remédier à ce problème.

La question a été évoquée par l'ensemble des Etablissements concernés, lors d'une réunion régionale.
L'EV, en charge de la gestion du site, a soulevé la question (plus globale) de la sûreté du lieu.
Elle fera l'objet d'une étude (éclairage, vidéosurveillance... ?)

Commentaire UNSA : Une énième étude sur le site et en attendant on se gare où ?

13. La délégation UNSA et les agents souhaitent connaitre le nombre de départ à la retraite sur l'établissement pour l'année 2012.

Concernant le périmètre de ces DP, pour l'ensemble de l'année 2012:
- 12 retraites "classiques"
- 8 retraites après CPA
- 18 nouvelles CPA débutent en 2012 (agents présents en 2012)

14. La délégation UNSA et les agents concernés, notamment les futurs retraités, demandent quand leur sera créditée la journée AH.

La journée AH 2012 sera créditée dans les compteurs, pour les agents en bénéficiant, à partir du mois de novembre 2012 (fiche individuelle d'octobre distribuées aux agents mi-novembre 2012).

Commentaire UNSA : A surveiller.

La prochaine réunion des DP aura lieu le 15 Novembre

Merci d'adresser vos questions pour le 9/11/2012

Vos contacts UNSA sur l'EIC LORRAINE :

Délégués du Personnel :	**Eric BUGADA**	**03 82 39 81 07 ou 778.107**
	Gilles ZERRES	**06 15 67 03 07**
	Mickael BAILLY	
	Julien GAUCHEROT	
	Olivier BILOUROU	**06 82 48 96 45**
Représentant Syndical :	**Pascal SCHMITT**	**06 81 57 04 64**

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional de l'UNION Régionale Lorraine
Porte F - Gare de METZ
Téléphone : 03.87.62.67.64 - 77.29.92 unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Réduction de 66 % sur impôts
et
adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM……..Prénom…….

Fonction……..Grade……Qualification……Niveau …….

Adresse domiciliaire …….

…….

Etablissement ……N°CP ……..

Téléphone Service …… . Téléphone Portable …….

Adresse EMail (perso ou SNCF) ……..……..

A……le,……Signature……...